

Livret d'accueil

Protection Sociale de Vaugirard

Jean-Chérioux

Association loi 1901 – INSEE 775 684 012 00062 -8720 A

Foyer Jean-Escudié

127 rue Falguière Hall A2, 75015 PARIS
(Entrée par le 133 rue Falguière)

01.47.34.10.63 – diradjoint.escudie@assopsv.fr



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	3
Organigramme de l'association	3
ORGANIGRAMME	4
LES MISSIONS DU PERSONNEL	5
LA DIRECTION	5
LA PSYCHOLOGUE.....	5
L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE	5
LE SERVICE ADMINISTRATIF ET SOCIAL	5
LES SERVICES GÉNÉRAUX.....	6
VOTRE ACCUEIL ET VOTRE PRISE EN CHARGE	6
VOTRE VIE DANS "L'ETABLISSEMENT" AU QUOTIDIEN	7
Repas.....	8
La cuisine	8
Quelques règles de vie.....	9
L'hébergement	9
Les rencontres avec la famille (ou votre représentant légal).....	10
Vos sorties et vos loisirs.....	10
Votre départ définitif de l'établissement	11
Frais d'hébergement.....	11
Les assurances	11
VOS DROITS	12
Accès aux dossiers administratifs et médicaux	12
Autres données concernant votre prise en charge.....	12
Recours à un médiateur en cas de non respect de vos droits.....	12
(Loi 2002-2 du 2 janvier 2002).....	12
PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT	13
PLAN	14

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Créé en 1978 le Foyer Jean Escudié est un établissement dont la mission est d'accueillir 31 personnes handicapées mentales adultes ayant une activité en journée (ESAT, soit en Centre d'Activités de Jour).

Il est géré par l'Association "Protection Sociale de Vaugirard – Fonds Marie José Chérioux" qui a pour mission d'accueillir dans les établissements qu'elle crée, gère et dont elle coordonne les activités, des personnes handicapées mentales bénéficiaires de l'aide sociale, orientées par la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** et de conduire vis à vis d'elles une action sociale et médico-sociale qui a pour fondement la protection de ces personnes, leur promotion et leur intégration sociales.

Organigramme de l'association

Conseil d'Administration

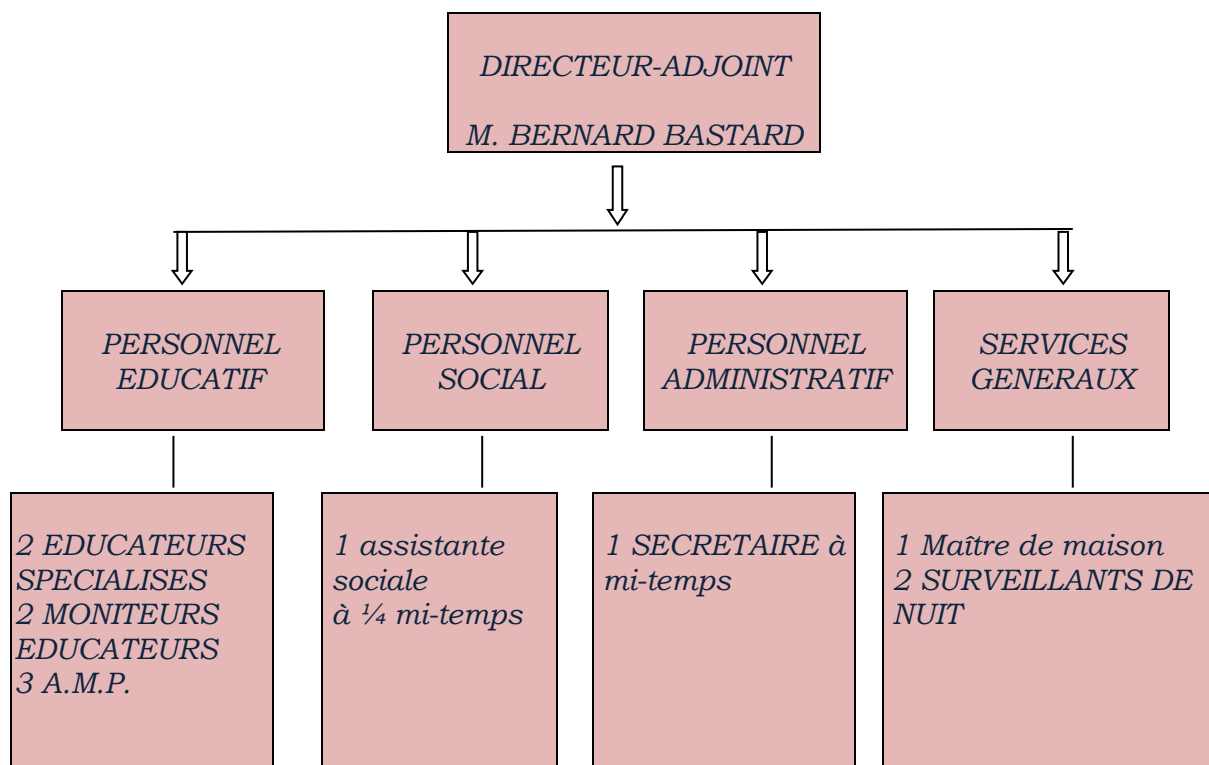
***Présidente :
Mme de Soultrait***

***Directrice Générale
Mme SPITZ***

***Siège Social :
Protection Sociale de Vaugirard***

Etablissements :
1 Institut Médico-Educatif
1 Centre d'Activité de Jour
1 Centre d'Aide par le Travail
6 Foyers d'hébergement pour adultes
dont 1 avec C.I .T.L
2 Foyer de vie

ORGANIGRAMME



Nous avons une capacité de 31 personnes mais nous accueillons, actuellement, 26 personnes (hommes et femmes) dans notre foyer en chambre individuelle et mettons en œuvre, dans le cadre de leur prise en charge, les prestations adaptées à leurs besoins :

- projet d'accueil personnalisé
- activité d'hébergement et de restauration
- aide aux tâches matérielles
- propositions de loisirs, activités sportives et de détente
- organisation du temps libre,
- accompagnement dans différentes démarches administratives, médicales
- aide aux achats.

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, le foyer vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

Vous aurez l'occasion au cours de vos premiers jours dans notre foyer de rencontrer l'ensemble du personnel.

LES MISSIONS DU PERSONNEL

LA DIRECTION

Elle est responsable de l'ensemble de l'établissement au niveau de son organisation, de son fonctionnement et de sa gestion.

Elle est garante de votre bien être en étant attentive à vos besoins et à votre projet le plus adapté à vos capacités.

Elle représente l'établissement auprès de votre famille et/ou aux représentants légaux, des autorités de contrôle et des partenaires extérieurs.

LA PSYCHOLOGUE

Elle est à temps partiel 0.10 %, elle participe à certaines réunions d'équipe, elle est formée à l'écoute des difficultés que peuvent rencontrer l'équipe dans les prises en charge. Elle est disponible pour les familles mais aussi pour faire des entretiens avec les résidents.

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Le soutien dans toutes les actions éducatives, le maintien des acquis, la possibilité d'en développer d'autres, l'acquisition d'une plus grande autonomie constituent l'axe principal de l'équipe éducative.

Elle propose un cadre sécurisant et structurant pour réaliser avec vous votre Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Les moyens mis en place :

- Désignation de deux éducateurs référents.
- Réflexion avec l'utilisateur du Projet d'Accompagnement Personnalisé.
- Bilans d'évaluation.
- Contacts avec les familles et/ou les représentants légaux.

LE SERVICE ADMINISTRATIF ET SOCIAL

Il a pour mission de gérer l'ensemble de votre dossier administratif, d'informer, de conseiller, de faire valoir vos droits. Ce travail se fait en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.

LES SERVICES GÉNÉRAUX

Deux personnes assurent l'entretien de tous les locaux (ménage) et une personne assure la maintenance de tout ce qui est mis à disposition (petites réparations).

2 surveillants de nuit assurent votre sécurité la nuit.

VOTRE ACCUEIL ET VOTRE PRISE EN CHARGE

Dès votre arrivée vous êtes accueilli par la Direction du foyer.

Afin de constituer votre dossier, nous vous demandons de nous présenter :

pour ce qui concerne les données administratives :

votre notification Maison Départementale Personnes Handicapées
votre carte d'identité
carte d'invalidité
votre jugement de tutelle, s'il y a lieu, ou curatelle
votre carte d'assuré social
votre carte d'adhésion à une mutuelle
1 photo d'identité
votre attestation de responsabilité civile

pour ce qui concerne les données médicales :

votre carte de groupe sanguin
vos prescriptions médicales en cours : médicament, régime, rééducation...

A cette occasion, il vous est remis :

- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Le règlement de fonctionnement qui définit vos droits, obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie de l'établissement.
- Le contrat de séjour qui fixe les objectifs de votre prise en charge, vos droits, vos devoirs et les prestations adaptées à vos besoins.

VOTRE VIE DANS "L'ETABLISSEMENT" AU QUOTIDIEN

Dans le cadre de votre prise en charge, nous allons élaborer avec vous et/ou votre représentant légal, votre projet personnalisé.

Il s'agit de définir ensemble les activités les plus adaptées à votre prise en charge, en fonction de vos souhaits et besoins, ainsi que de l'évaluation faite par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement.

Dépôt d'argent et de valeurs :

Dès votre arrivée, il vous est conseillé de nous confier les sommes d'argent destinées à vos besoins mensuels (si versements en espèce).

En aucun cas, l'établissement ne pourra être tenu pour responsable de la perte ou du vol des sommes d'argent et des objets de valeur que vous n'avez pas déposés au bureau.

Votre prise en charge sur le plan médical :

Vous avez la possibilité de garder votre propre généraliste ou votre spécialiste.

Chaque semaine un généraliste libéral vient au foyer. Sa prestation est prise en charge, par roulement, par les résidents. En ce qui concerne les suivis : dermatologie, gynécologie, dentaire, cardiologie, ophtalmologie, ils peuvent être assurés par des spécialistes exerçant dans le quartier.

Nous pouvons vous accompagner à ces rendez-vous, sauf si vous pouvez ou souhaitez vous y rendre seul.

Une infirmière libérale peut passer au foyer et assurer des soins infirmiers spécifiques.

En cas de convalescence, celle-ci doit s'effectuer en famille ou en maison de repos.

Les traitements médicaux sur prescription uniquement sont distribués par les éducateurs (par mesure de sécurité aucun médicament ne peut être stocké dans les chambres). Nous avons passé un contrat avec une pharmacie pour la préparation de ces traitements. Une partie de cette prestation vous est refacturée.



Repas

Les repas sont pris dans 2 salles à manger.

Ouverture :

En semaine :

Lundi au jeudi : 7H00 à 9H00 / 16H00 à 22H00
Vendredi : 14H00 à 22H00

En week-end :

Samedi : 9H00 à 22H00
Dimanche : 10H00 à 22H00

Heures des repas :

En semaine :

petit déjeuner 7h00 à 8h30
Dîner 19h00 à 20h30

Week-ends :

samedi:

Petit déjeuner : à partir de 9h00
Déjeuner : à partir de 12h00
Dîner : à partir de 19h00

Dimanche

Petit déjeuner : à partir de 10h00
Déjeuner : à partir de 12h00
Dîner : à partir de 19h00

La cuisine

En semaine, elle est accessible aux moments des horaires des repas et des services (petit -déjeuner, goûter et dîner) et seulement par les résidents dont le service de planning le précise.

Un prestataire extérieur nous livre les repas du soir en liaison froide.

Les horaires sont :

le matin entre 7h00 et 9h30
le soir entre 16h00 et 22h00

En week-end, son accès est possible avec un membre de l'équipe éducative ou avec son autorisation pour une activité culinaire ou pour l'utilisation du lave-vaisselle et ceci, bien sûr, en fonction du projet d'accompagnement et de l'autonomie de l'usager.

Dans la cuisine, il est possible d'utiliser une cafetière, un grille-pain électrique, une bouilloire, un four à micro-ondes et un réfrigérateur avec autorisation d'un membre de l'équipe éducative.

Afin de respecter vos convictions religieuses, il est possible de bénéficier d'un repas particulier en faisant une demande écrite.

Impossibilité de prendre les repas dans les chambres, excepté en cas de maladie.
Possibilité d'envisager de manger à l'extérieur en faisant la demande auprès d'un membre de l'équipe.

Possibilité d'inviter pour un repas un(e) ami(e) après accord avec un membre de l'équipe éducative.

Quelques règles de vie

Possibilité d'utiliser un téléphone portable aux heures d'ouverture du foyer,
Interdiction d'introduire, d'absorber de l'alcool, de la drogue dans l'enceinte de l'établissement,

Interdiction de fumer et de vapoter dans l'enceinte du foyer,

Interdiction d'apporter un animal de compagnie,

Avertir d'un retard ou de toute absence à un repas après en avoir convenu avec un membre de l'équipe éducative,

Impossibilité d'introduire des produits nocifs et dangereux dans les chambres.

Impossibilité de conserver dans sa chambre des médicaments.

L'hébergement

L'établissement dispose de 26 chambres individuelles réparties sur deux étages. Chacune des chambres est équipée d'un coin lavabo, 3 chambres disposent d'une douche individuelle.

A chaque étage, vous bénéficiez d'un espace de détente, une salle de bains commune (avec baignoire).

A votre arrivée, il vous sera remis la clef de votre chambre. Par mesure de sécurité, le personnel éducatif dispose d'un passe.

Le ménage de votre chambre est assuré régulièrement par le personnel d'entretien. Les draps sont systématiquement changés une fois par quinzaine. Il vous sera demandé de participer, cependant, à l'entretien de votre chambre dans la mesure de vos capacités (faire son lit, ranger sa chambre).

Il vous est possible d'utiliser gratuitement la blanchisserie de l'association, à condition que tout votre linge soit marqué à votre nom.

Il vous est possible que votre entourage (famille, amis) vienne vous rendre visite après accord du chef d'établissement.

Les membres de l'équipe éducative peuvent intervenir dans votre chambre en votre présence pour vous aider en fonction de vos besoins. Toutefois, chaque matin, un éducateur fait la visite de toutes les chambres par mesure de sécurité et d'hygiène.

Les rencontres avec la famille (ou votre représentant légal)

Si vous en êtes d'accord, l'équipe pluridisciplinaire peut être amenée à vous rencontrer, en présence de votre famille et/ou de votre représentant légal.

Vos sorties et vos loisirs

Vous avez la possibilité de sortir (courses, loisirs) sans accompagnement et après accord d'un des membres de l'équipe éducative dans les horaires d'ouverture du foyer.

En cas de sortie en dehors des horaires d'ouverture du foyer, vous devez solliciter au préalable l'accord du chef d'établissement.

Plusieurs activités sont proposées :

Activité Art Plastique

Activité Bricolage

Activité Cuisine et brunch

Activité Jardinage

Elle est proposée dans le cadre d'un jardin partagé attenant au Foyer.

Atelier philosophique



Vos week-ends

Il vous est possible :

- de rester dans l'établissement,
- de partir en week-ends à l'extérieur, à condition que nous ayons, au préalable, les coordonnées des personnes chez qui vous allez et leur accord ainsi que celui du chef d'établissement et ou de votre représentant légal.
- de prendre des repas à l'extérieur, à condition d'avoir prévenu les membres de l'équipe éducative.

Si vous restez au foyer, des sorties peuvent vous être proposées :

- promenades
- visites d'expositions, de musées
- séances de cinéma
- spectacles, théâtre, piscine

Votre départ définitif de l'établissement

Tout départ souhaité de votre part doit être convenu avec le chef d'établissement avec un délai d'un mois minimum.

Dans ce cas, l'équipe pluridisciplinaire du foyer étudiera si nécessaire au mieux avec vous et ou avec votre représentant légal votre réorientation.

Toutefois, en cas d'incident grave de comportement votre prise en charge pourrait être interrompue immédiatement.

Frais d'hébergement

La participation financière est fixée par votre département de résidence en fonction de l'ensemble de vos ressources personnelles.

Les assurances

Les assurances souscrites par l'établissement sont :

Responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels.

Assurance multirisque (incendie et risques associés, vol et détérioration, bris de glaces, bris de machines, dégât des eaux, accidents d'ordre électrique, catastrophes naturelles...).

Assurance des automobiles de l'établissement (nous n'avons pas de véhicule à l'heure actuelle).

Votre assurance

Chaque résident doit souscrire personnellement une assurance « responsabilité civile » afin de couvrir l'ensemble des risques non garantis par l'assurance de l'établissement.

Les objets personnels amenés par le résident sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Si le résident possède des meubles ou d'autres objets personnels qu'il a installés ou apportés dans sa chambre, son « assurance multirisque habitation » personnelle doit couvrir des éventuelles dégradations.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de dégradation, de vol ou de pertes de ces objets : téléviseur, radio, chaîne hi-fi, baladeur, téléphone portable, ordinateur, bijoux, etc.

VOS DROITS

Accès aux dossiers administratifs et médicaux

Vous-même et ou votre représentant légal avez accès à l'ensemble du dossier, sauf médical, selon un protocole établi par l'établissement.

Pour le médical, vous-même et votre représentant légal avez accès à l'ensemble de ces données directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné et vous pouvez en obtenir communication, selon la loi N°2002-303 du 4 mars 2002 du Code de Santé Publique, en présence du responsable de l'établissement

Autres données concernant votre prise en charge

L'information relative à votre prise en charge est protégée par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble des personnels : social, soignant, administratif.

Vous avez accès, sur demande auprès du Directeur ou du personnel représentant l'autorité, à toute information la concernant. A cet effet, il est constitué dans l'établissement pour chaque personne accueillie un dossier où sont centralisées toutes les informations nécessaires au suivi de votre prise en charge.

Pour toute contestation ou réclamation, vous avez la possibilité de contacter le Directeur.

Par ailleurs, les informations vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Recours à un médiateur en cas de non respect de vos droits (Loi 2002-2 du 2 janvier 2002)

En cas de réclamation de non-respect de vos droits vous pouvez contacter le Directeur de l'établissement ou le Président de l'Association.

Par ailleurs si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, sur simple demande faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des personnes qualifiées de votre département, jointe en annexe de ce présent livret quand elle sera parue. Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec l'établissement.

PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Vous êtes invité tout au long de votre séjour à participer à la vie de l'établissement, notamment :

- par le biais des enquêtes de satisfaction qui vous sont adressées, en effet, vos commentaires et suggestion nous seront précieux pour améliorer nos prestations ;
- par le biais de groupes d'expression (réunion des usagers) vous aurez la possibilité de présenter votre candidature et si vous êtes élu, de participer au Conseil de la Vie Sociale au sein duquel vous pourrez donner votre avis sur le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement.

PLAN



Moyens d'accès

Métro : Ligne 12 ° VOLONTAIRES ou PASTEUR
Ligne 6 ° PASTEUR

Bus : Ligne 95 arrêt INSTITUT PASTEUR
Ligne 88 arrêt INSTITUT PASTEUR

Voiture : accès par la place Falguière

Horaires d'accueil – horaires du foyer

Le foyer est fermé durant le mois d'août (4 semaines) et une semaine entre Noël et le Nouvel An

EN SEMAINE du lundi au **Judi : 7H00 – 9H00 / 16H00 – 22H00**
Vendredi : 7H00 – 22H00

WEEK END : **Samedi : 8H00 – 22H00**
Dimanche : 8H00 – 22H00